L'HÉMISPHÈRE,

JOURNAL DE VARIÉTÉS.

NO. 52. PHILADELPHIE, SAMEDI, 28 SEPTEMBRE, 1811. VOL. II.

CONTINUATION DES NOTICES SUR L'INTERIEUR DE LA FRANCE.

Par M. FABER.

LA GARDE NATIONALE.

ON se joue des mots. Les tems où celui de *Garde nationale* avait un sens, sont passés!

Dans un moment où tous les pouvoirs qui constituent un état, sont dissous; où un pays se trouve sans gouvernement, quiconque l'habite sent le danger que courent ses propriétés, la sûreté de sa personne: il songe à en prendre lui-même la défense. Cette pensée se communique de proche en proche, le besoin est général, et la pensée devient générale comme lui. Chacun saisit l'arme qu'il peut atteindre, distribue celles dont il n'a pas besoin, au voisin qui n'en a pas, et la garde nationale est formée

Telle était la garde nationale de France dans les jours de Juillet, 1789. C'était une institution véritablement nationale, puisque son but était véritablement national, ainsi que son organisation. Mais dès que les pouvoirs constitutifs de l'état se séparerent et prirent de la consistance, le besoin d'un pouvoir armé séparé se fit aussi sentir: la nation entière ne pouvait plus rester sous les armes. Le citoyen rassuré sur sa sûreté personnelle, le propriétaire tranquillisé sur ses possessions, voulait retourner l'un à ses travaux, l'autre à ses propriétés, et chacun eut le désir naturel de satisfaire de sa bourse une obligation qui jusques-là avait été personnelle. Après la prise de la Bastille, la garde nationale parisienne se maintint dans son état primitif peu de tems, et l'on peut dire peu de jours seulement, puisque cet état ne peut pas durer long-tems dans une société civilisée. L'assemblée nationale donna sa sanction à la nouvelle institution armée; il y eut les lois du 7 Janvier et du 16 Mars, 1790, qui la rendaient plus militaires, mais par-là même elle s'écartait de plus en plus de sa nature et du but originaire, et au lieu d'être la nation armée, elle était une institution armée dans la nation.

Paris eut bientôt une garde nationale *soldée*, et l'on ne s'aperçut pas de la saillante contradiction, renfermée dans cette dénomination. Car dès qu'une garde nationale est soldée, elle n'est plus qu'une garde nationale. C'étaient des soldats, payés comme à l'ordinaire, ou un peu mieux, organisés et disciplinés comme des soldats, mais habillés de l'uniforme de la garde nationale. La garde nationale, dès que le principe constitutif n'était plus applicable, eut autant de phases que la révolution. Déjà depuis le 14 Juillet, 1790, époque de la fameuse fédération, elle en avait eu plusieurs. Déjà différens partis avaient voulu s'en servir comme d'instrument; son chef Lafayette avait été dans cet intervalle déchiré, dénoncé, sa vie avait été menacée, et si à la fédération au Champ de Mars, il vit encore baiser son cheval blanc par les gardes nationaux fédérés, venus des départemens, si l'on alla jusqu'à baiser ses bottes, ce n'était plus la fête de la nation pour ces hommes enthousiastes, c'était la fête de Lafayette. Le 14 Juillet

suivant, les gardes nationaux avaient écrit sur leurs chapeaux : *Vive Pétion!* C'était le jour de fête de Pétion, comme l'année d'avant avait été celui de Lafayette. Enfin, des gardes nationales de Marseille vinrent faire trembler les gardes nationales de Paris, et dans l'horrible crise qui fit disparaître le roi, des bataillons parisiens se déclarerent contre des bataillons parisiens. Bientôt on eut besoin de soldats aux frontieres contre l'ennemi extérieur, et l'on y envoya des soldats qu'on appela des gardes nationaux; dénomination aussi impropre que celle de *Volontaires* dont on les désignait aussi. Les Autrichiens et autres militaires ennemis avaient bien tort de s'en tenir au mot et de voir autre chose dans ces volontaires que des soldats comme eux et de les traiter sur le champ de bataille et dans la captivité autrement que la loi militaire ne le voulait. Après le 13 Vendémiaire an IV, où Bonaparte avait foudroyé la garde nationale parisienne, dite *les sections*, la garde nationale fut désarmée et abolie. C'était une dérision amere que de voir ce que le directoire appelait de ce nom. Nul citoyen n'osait avoir chez lui une arme. Dans chaque corps-de-garde il y avait le nombre de fusils nécessaires pour les sentinelles à poser; un ancien militaire, payé *ad hoc*, avait la garde et la surveillance de ces fusils, souvent sans chien, sans pierre à feu, sans baguette. Chaque habitant était censé faire son service, et reçut régulierement à son tour son billet pour monter la garde, mais chaque habitant se serait cru déshonoré de se prêter en personne à un simulacre aussi grossier. Dans chaque section il y avait donc un certain nombre de gens qui gagnaient leur vie en replaçant les honnêtes citoyens pour un salaire fixe. Il y avait de ces gens qui ne sortaient pas du corps-de-garde, où ils se trouvaient logés, éclairés, chauffés et couchés pour gagner l'argent des autres. C'était un spectacle, excitant la risée, le dégoût et le scandale à la fois, que de voir cette force armée d'alors. Des vieillards, des bossus et boiteux sur deux files, et le tambour en tête, montant la garde sans fusils et les mains dans le gousset. Des manchots, faisant faction avec gravité. Des asthmatiques criant: *Qui vive?* et ce qui était plus sérieux, des hommes en lambeaux et guenilles, battant patrouille la nuit autour des demeures des citoyens.

La réorganisation de la garde nationale était demandée à hauts cris, la sûreté des propriétés et des personnes l'exigeait En 1797, Pichegru, étant du conseil des cinq-cens, proposa un plan pour la réaliser.— Mais le directoire crut voir dans une force armée vraiment nationale du danger. Il fit le dix-huit Fructidor, la nouvelle loi fut rapportée et la garde nationale demeura supprimée.

Elle a existé de nom depuis la journée de Bonaparte, le 18 Brumaire. Bonaparte dut nécessairement avoir à cet égard les mêmes principes que le directoire. Bonaparte continuait de parler dans des actes publics, d'une chose qui n'existait pas dans le fait, et l'on était accoutumé à ces sortes d'équivoques politiques: il était convenu en France que bien des choses ne devaient exister que sur le papier.

A la derniere campagne, celle qui appela Bonaparte des côtes de la Manche dans le cœur d'Allemagne, il trouva à propos, pour ne pas affaiblir son armée de ligne, de donner une apparence de réalité à ce qui n'avait été jusques-là qu'un vain nom. Jusques-là il avait affecté d'avoir horreur pour toutes les institutions produites par la révolution, il les avait détruites jusqu'aux noms. Le mot de *Nation* même avait été proscrit, et n'était conservé que dans cette formule adulatrice qui érige les Français en GRANDE NATION. Toutes les institutions, désignées jusques-là comme *nationales*, avaient reçu l'épithête *d'impériales*: on n'entendait plus parler que de théâtre *impérial*, de forêts *impériales*, douanes *impériales*, gendarmerie *impériale*: mais tout-à-coup on imagina de rappeler de l'exil ce qui pouvait donner le plus d'ombrage à un souverain absolu et ce qui paraissait le moins conciliable avec le pouvoir arbitraire; la *garde nationale*. Bonaparte se rendit le 23 Vendémiaire an XIII en grand cortége de Saint Cloud au Sénat. Le provoquant à applaudir à la guerre, il trouva la circonstance si urgente qu'il voila les formes de ces constitutions de l'empire nouvellement jurées et attribuant au corps-législatif le pouvoir de faire des déclarations de guerre. Par un sénatus-consulte, il se fit donner celui d'ordonner la levée de la garde nationale dans tel département, canton ou commune, où bon lui semblerait et

chaque fois qu'il le croirait nécessaire; " tous les habitans," est-il dit dans cet acte, " bien portants et robustes, peuvent y être " appelés, depuis l'âge de vingt jusqu'à " celui de soixante ans. Ces gardes natio- " nales seront destinées à maintenir l'ordre " dans l'intérieur et à la défense des fron- " tieres et côtes. Les places fortes seront " principalement confiées à leur honneur et " leur valeur." Bonaparte se réserva de faire la nomination des officiers, sur la proposition des ministres de l'intérieur et de la police. Les officiers devaient être choisis parmis les citoyens, ayant les facultés de s'habiller et de s'équipper à leurs frais. Par une circulaire ministérielle, réproduite sous différentes formes par les préfets des départemens, il fut prescrit de choisir les membres de la garde nationale parmi les propriétaires et gens aisés, respectables d'ailleurs par leur moralité. Ce principe annoncé aussitôt par les préfets, effraya les départemens désignés par la levée. Ces départemens étant, d'après un décrêt rendu par Bonaparte le 8 Vendémiaire à Strasbourg, ceux qui forment la frontiere septentrionale de la France, en suivant le Rhin, à partir du département de la Somme, voisin de la Manche, jusqu'au lac de Genève, les habitans des contrées nouvellement réunies à la France, ceux des départemens de la Roër, de Rhin-Moselle et du Mont-Tonnerre, étaient surtout frappés de consternation. Eux qui sous les différens gouvernemens précédens, n'avaient jamais fait aucun service militaire, qui gémissaient sous un fardeau inaccoutumé d'impôts et de lois, variées à l'infini et oppressives à outrance, tremblerent à la pensée d'être enrégimentés d'après le décret, par legions et cohortes, pour servir une cause à laquelle il se regardaient comme entierement étrangers. Et chacun était saisi de la juste réflexion que, dans un état où le citoyen doit faire d'énormes efforts pécuniaires pour contribuer à satisfaire les besoins publics, l'armée doit suffire pour faire face à l'ennemi et pour dispenser l'habitant de payer, après tant de prestations, encore de sa personne.

Ce n'est plus en France cet état de dissolution universelle, où l'on discute à qui appartiennent les pouvoirs; ils sont tous distribués, séparés, maintenus avec une force extrême. Le jeune état est vieux par la rigueur de ces formes. La nation ne s'arme plus pour sa sûreté et son existence; elle n'a plus de voix. Elle n'a plus rien à conserver, à défendre, elle n'a plus rien à elle, elle est la merci d'un suprême modérateur, dont la volonté et le bras dirigent toutes ces forces. Des armées immenses servent la volonté d'un seul, au dedans comme au dehors; et le citoyen, redevenu sujet, demande à être protégé dans l'exercice de son industrie, les armes lui étant devenues étrangeres. Une *garde nationale* sous de telles circonstances est un mot dépourvu de sens. L'homme qui s'est emparé de tous les pouvoirs et de tous les droits, semble, par dérision amere, offrir à la nation opprimée un mot, pour lui rappeler toutes les réalités qu'elle a perdues. Et après avoir anéanti les sources de l'industrie et du commerce, après avoir pris aux citoyens liberté et fortune, il vient encore demander leur vie. Il la demande à ceux, à l'existence desquels l'état doit attacher le plus de prix: *aux habitans les plus aisés, les plus riches.*— Ces fabriquans, ces négocians qui par leur activité répandent le plus d'aisance et font circuler les plus d'élémens nourriciers dans les veines de l'état, ils doivent porter leur sang et leur vie précieuse à l'offrande. Cependant la perde d'une tête de cette classe productive, d'une tête à laquelle tiennent tant d'existence, est si difficile à réparer! " A quoi nous sert," s'écrient avec raison les peres de famille, sommés de se mettre dans les rangs, " à quoi nous sert de vivre " sous un gouvernement grand et puissant, " si nous ne jouissons pas des premiers avan- " tages du plus faible des gouvernemens, de " celui d'être tranquilles dans nos foyers, " pendant que les soldats que nous payons, " les défendent: nous supportons toutes les " charges des état grands et parvenus au " plus haut degré de civilisation, en même " tems que tous les désavantages des états " désorganisés et en révolution, nous ac- " cablent."

Bonaparte a pressenti les difficultés qu'éprouverait la levée de la nouvelle garde nationale et les justes objections qu'on pourrait y faire. Les secours des préfets et autres administrateurs ne lui parurent pas suffisans, et il envoya sur différens points centraux des départemens désignés pour la levée, des fonctionnaires particulierement

investis de sa confiance et associés à ses plus cheres conceptions, des sénateurs, afin de presser l'organisation de ces milices bourgeoises. Dans son décret, rendu le 8 Vendémiaire à Strasbourg, Bonaparte confia ce soin difficile, pour les côtes de la Manche, au sénateur Rampon; pour les départemens voisins, de la Suisse, au sénateur Aboville: pour ceux de l'Alsace au sénateur Kellerman, et pour ceux du Rhin, nouvellement conquis à la France, au sénateur Lefebvre. Chacun était chargé d'organiser d'abord les grenadiers et chasseurs attachés à chaque bataillon, dit: *Cohorte.*

La tâche de ses émissaires était à la vérité bien difficile, puisqu'il n'était pas possible de faire paraître juste et salutaire une mesure oppressive et destructive de tout bien-être particulier, et portant la désolation dans le sein des familles. Elle était particulierement difficile dans les nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. C'eût été bien exposer les places que de les confier à la défense de leurs habitans, puisqu'ils n'avaient qu'à gagner à chaque changement et que tout leur faisait désirer d'autres maîtres. Le sénateur Lefebvre, fils d'un meûnier d'Alsace et ancien général d'avant-garde, déploya dans cette circonstance toute la rudesse de caractere, qu'il tenait de son éducation et des habitudes de son métier. Plusieurs négocians, désignés pour porter l'uniforme, firent sentir au général que leur situation de pere de famille et de chef d'établissemens ne leur permettaitp as d'embrasser un état qu'il n'avaient jamais fait et dont ils s'acquitteraient fort mal, tandis que leurs femmes et leurs enfans seraient dans les angoisses et dans la désolation; que leur état dépérirait et entrainerait la perte de beaucoup d'autres particuliers, et que ce serait en derniere analise un tort fait à la fortune publique. Le général ne voulut rien comprendre à ce raisonnement; il eut la logique d'un grenadier. Il fit passer des nominations des gardes nationales à tous les citoyens distingués par leur aisance et leur considération civile. Un négociant riche adressa au général, au reçu d'une nomination d'officier, des représentations qui lui dictait la nature de ses affaires, en lui assurant que, ne pouvant y vaquer en personne, sa perte annuelle monterait à plus de 80,000 francs peut-être. Le général, pour toute reponse, nomma ce négociant simple grenadier, en le déclarant indigne de l'honneur de commander.

Le ministre de l'intérieur, Champagny, dans le rapport commandé qu'il fit à Bonaparte le 18 Septembre, 1806, avait dit entr'autres de la garde nationale; "elle com-"munique à l'opinion publique une impul-"sion salutaire; elle ramene toutes les pen-"sées au salut de l'état." C'était trop présumer d'une institution, en opposition diamétrale avec l'opinion publique. Les papiers publics ventaient à outrance le zele et l'émulation des citoyens à se mettre dans les rangs de la garde nationale. Mais il n'existait d'émulation que pour se soustraire à ce service odieux. Dans les nouveaux départemens du Rhin surtout nul citoyen ne s'y mit de bon cœur. On ne vit paraître en uniforme, outre les préfets, les maires et leurs alentours, que les employés des administrations, qui en avaient reçu l'ordre, ou qui voulaient conserver avec leurs minces appointemens les bonnes grâces de leurs chefs. Quant aux habitans, il n'y avait que des gens qui cherchaient à obtenir quelque faveur du gouvernement, qu'on vit s'affubler, au scandale de leurs concitoyens probes, du nouveau costume, mais tous sans exception, même de cette classe, après une longue irrésolution. Parvenu à ramasser ainsi une trentaine d'hommes à Mayence, sous les ordres d'un employé de bureau de préfecture, nommé chef de légion, on leur fit défiler le 1er Novembre, la parade avec le drapeau départemental, donné par Bonaparte lors de son couronnement, à la cathédrale, pour assister à la messe célébrée pontificalement par l'évêque. Dans les autres départemens on ne parvint jamais à composer une seule escouade, malgré toutes sortes des manœuvres mises en jeu par les préfets. J'en ai vu un qui se fit adresser par quelques maires et adjoints de villages la demande en permission de porter l'uniforme de la garde nationale. La permission fut non seulement accordée avec beaucoup d'éclat, mais le préfet invita par une circulaire tous les autres maires de campagne à imiter l'exemple patriotique de leurs collegues, en les chargeant de donner la même permission à tous les habitans de leur ressort, "capables de faire honneur à l'habit et au corps auquel ils aspiraient d'appartenir. C'était

vraiment quelque chose d'aussi ridicule que de dégoûtant que de voir paraître l'un après l'autre ces maires villageois, devenus tout-à-coup militaires, et ils rappelaient par leur air gauche et emprunté les envoyés des cantons ruraux au couronnement de Bonaparte, que les malins Parisiens nommaient tout court les *Cantons*, et par seconde abbréviation les *Chinois*. Certes tel Chinois aurait pu être aussi vite costumé en uniforme que ces bons campagnards; et voilà à quoi se réduisaient ces gardes nationales dont on faisait tant sonner, dans les papiers publics, et le nombre, et l'organisation et le dévouement! Les 20,000 gardes nationales ordonnées par le décret, rendu le 3 Vendémiaire, pour les départemens du Haut et Bas-Rhin, ainsi que les 125,000 ordonnés par les sénateurs-organisateurs dans les départemens du Nord-ouest, n'ont existé que . . . . sur le papier.

Pendant ce tems, tous les moyens d'influencer les esprits furent mis en jeu. Le ministre Champagny, dans son rapport mentionné, avait donné le texte aux amplifications à composer par les préfets. "Pourquoi le prince et la patrie, avait-il dit, en demanderaient-ils moins aujourd'hui qu'à d'autres époques, à l'affection des Français? —Non, il n'est pas un des fonctionnaires publics, quels que soient son emploi et son garde, qui ne sente que l'empressement de ses fils et de ses neveux pour le service intérieur et comme une suite et une portion de ses propres devoirs. Il n'est pas un propriétaire, un homme jouissant de quelque fortune, ou dirigeant quelque établissement d'industrie, qui ne sente qu'il est de son premier intérêt de concourir par les siens à un service qui seul pourra assurer son repos." Les préfets prodiguaient adresses et proclamations dans ce ton, pour, comme il était ordonné, électriser les habitans. Dans ces pieces ils s'épuisaient en raisonnemens et tortillaient des sophismes pour prouver la nécessité de l'appel, et le bien qui devait en résulter pour chacun en particulier.

Un préfet par intérim, entre autres, s'est surtout signalé par une logique qui n'est pas digne d'un descendant d'un des plus célebres philosophes Allemands, dont il porte le nom.* Dans une proclamation adressée aux administrés de son grand département, il place la garde nationale à former et celle des tems passées sur la même ligne, en faisant semblant de ne pas apercevoir de difference entre les motifs de l'établissement de la premiere d'avec ceux de la formation de la seconde. Il dit qu'en France des milliers sont devenus victimes de l'opinion erronée que, quiconque a quelque chose à perdre, devait se tenir à l'écart des affaires publiques. L'époque de la terreur, dit-il, n'a eu lieu que parce que nombre de gens honnêtes et aisés se retiraient des affaires, et que par là ils donnaient le dessus à ceux qui ne cherchaient qu'à gagner de l'argent et parvenir à régner.

Il y aurait beaucoup à opposer à cette argumentation. Sans doute l'indécision des honnêtes gens dans certains momens de la révolution, a été cause de la supériorité des méchans et de tous les maux qui en ont été la suite; mais un moment de crise révolutionnaire, dont le libre choix et la résolution momentanée des citoyens fixent l'issue, ne peut pas servir de point de comparaison à une institution ordonnée par un gouvernement absolu. Par le fait même que, dans une crise quelconque, les honnêtes gens prendraient les armes, les brigands resteraient sans armes. Tel a été le moment du 14 Juilet, 1789. En révolution, sans doute, le parti qui se trouve le premier sur le terrain, est vainqueur, c'est la tactique des révolutions. Mais, Monsieur le préfet, y a-t-il vraiment dans votre département de ces gens sans aveu, de ces brigands, avides d'argent et impatiens de régner, qui menacent la chose publique, si les gens riches n'entrent pas dans la garde nationale? Dans votre département tout était donc prêt à éclater en révolution? Les gens riches armés, les autres resteront donc sans armes et seront contenus? Les gens riches non armés, les autres seront donc en révolution? Les préfets, vos collegues, se sont tués à répéter depuis que Bonaparte a déclaré la révolution finie, *qu'elle est véritablement finie*. Mais à vous entendre, Monsieur le préfet, la révolution est chez vous éclatée, ou elle est prête encore à éclater. Pour bien faire votre métier, vous ne crûtes pas

* Je n'ose écrire le nom par égard pour le vieillard respectable qui fait l'honneur de la littérature et des sages de l'Allemagne.

devoir vous attacher à la justesse des raisonnemens Vous dites dans votre circulaire à vos administrés qu'ils ne doivent pas quitter leurs possessions pour faire des conquêtes, mais que simplement ils doivent faire ce que la loi de la nature prescrit à tous les peuples, c'est-à-dire, de défendre leurs foyers contre l'ennemi étranger.— Vous replongez donc d'un trait de plume la France dans l'etat de la nature, d'où on l'avait crue sortie. Pour bien faire votre métier, vous énoncez encore à la fin de votre adresse, franchement, le but de la grande mesure que vous recommandez, et vos paroles sont assez remarquables pour être conservées, si votre acte officiel même du 28 Vendémiaire, an XIV, devait périr. " Le tems, où nous vivons, dites-vous, exige des sacrifices extraordinaires; suivons docilement la volonté du destin, car *celui qui ne la sait pas de bonne volonté, doit la suivre par force.*"

Le général d'avant-garde, Lefebvre, en sa qualité de sénateur-organisateur, s'aventura aussi dans la carriere des affiches, circulaires, proclamations, déclamations et exclamations. A tout instant il en faisait paraître à Mayence: on en lisait dans la gazette et sur les coins des rues de la ville. Lors de l'entrée des Français à Vienne, il se hâta d'en instruire son public, en exerçant sa logique et son éloquence sur cet événement, dans la croyance d'avancer l'œuvre de l'organisation, dont il était chargé. Il annonça que Bonaparte son maître, avait à Vienne également érigé une garde nationale, en assurant que cette garde nationale Viennoise, mise sous les ordres d'un général Français, servait la cause de la France, exactement comme les gardes nationales sur les bords du Rhin. Cette logique, pour laquelle les argumens avaient été tirés de Vienne en Autriche, n'a point paru concluante aux esprits Allemands, transrhénans, et on ne s'est pas aperçu que les motifs d'émulation prescrits par le général d'avant-garde aient porté la garde nationale au delà de ce qui était nécessaire pour les jeux de parade et fêtes publiques, c'est-à-dire, au delà de ces faibles compagnies de grenadiers et chasseurs. Pour les maintenir en bonne humeur, le gouvernement fit annoncer en Novembre, 1805, par le ministre de l'intérieur aux préfets, que ces compagnies feraient partie de la garde d'honneur autour de la personne de Bonaparte, lorsqu'il passerait par les départemens qui les avaient fournies.

Lorsque le décret, ordonnant la création de la garde nationale, parut, le servile rédacteur du *Journal de l'Empire*, le même qui jusqu'au moment où Bonaparte se déclara souverain, avait prêche pour les Bourbons, s'empressa de signaler son admiration pour la nouvelle mesure de son maître, d'une maniere bien caractéristique. Dans sa feuille du 29 Septembre, il énonça le but de la garde nationale avec une niaise affectation de naïveté, dont voici les expressions: " Jusqu'à présent, dit-il, on n'avait pu deviner quel motif engageait, depuis le 18 Brumaire, le chef de l'etat à porter de préférence le simple habit de garde nationale; aujourd'hui on comprend aisément qu'il est toujours entré dans les intentions de ce prince de recréer une institution qu'on peut regarder comme un gage réciproque de confiance entre la nation et son chef. Le rétablissement de la garde nationale tient moins aux circonstances presentes qu'à une grande pensée politique qui n'a jamais cessé d'occuper l'empereur." Voilà le raisonnement de l'abbé-gazetier, mais il y a seulement la petite observation à faire, que le fait sur lequel ce raisonnement porte, est faux. L'uniforme que porte habituellement Bonaparte, est celui de sa garde, et pour la plupart de celle à cheval; quelquefois c'est l'uniforme des chasseurs à pied. Cet uniforme ressemble sans doute beaucoup à l'uniforme national, comme tous les uniformes Français, mais il ne l'est pas, et en differe essentiellement. Ou l'abbé se connait peu sur les objets dont il parle, ou il a la hardiesse de soutenir un fait que tout Parisien peut à tout instant vérifier et contester. D'ailleurs, si Bonaparte portait l'uniforme national, il ne porterait que celui de l'armée, et ce serait, pour imiter les souverains légitimes qui souvent en usent ainsi. L'uniforme de l'infanterie Française est jusqu'ici celui de la garde nationale primitive.

Le fait est que Bonaparte, soldat, a besoin de soldats, qu'il en crée sous toutes sortes de dénominations, et qu'il voudrait voir toutes les classes des habitans de la France transformées en soldats. Pour colorer ces intentions dans un pays qui a des armées

immenses sur pied, et qui prodigue toutes ses forces pour les soutenir, il suffit d'un seul mot; on rappelle de son exil celui de *garde nationale.* En même tems on doit croire que Bonaparte a trop bien connu la disposition générale des esprits, pour avoir sérieusement espéré de tirer sur le champ un grand parti de la garde nationale, et c'est une opinion assez accréditée, qu'il n'a évoqué cette ombre que pour effrayer l'ennemi par un épouvantail auquel sont attachés de grands souvenirs, et pour masquer l'état de dénuement dans lequel il avait plongé la France, en retirant à sa défense la nombreuse armée qui marchait vers l'Autriche. Dans le même discours du ministre Champagny, il est un passage qui indique assez clairement ce but. "La garde nationale, dit-il, en imposera, elle seule, à nos ennemis peut-être autant que nos préparatifs militaires, et la force qu'elle aura créée, quoiqu'encore en repos, équivaudra ainsi à des forces agissantes."

Aussi les frontieres confiées à ces gardes nationales, surtout celles du Rhin depuis Mayence jusqu'à Cleves, étaient-elles, pendant que les journaux parlaient de *cohortes* et de *legions*, dans un état qui faisait pitié, et dans toutes cette contrée il n'y eut vraiment rien de *national*, si non la répugnance commune à tous contre la mesure abhorrée. Plus de soixante lieues de terrain n'avaient pour défense que quelques dépôts de conscrits et d'invalides: et quelques jeunes gens, pour la plupart employés des bureaux de préfecture, portant les épaulettes longues ouvertes, en guise de grenadiers et de chasseurs, defilaient les Dimanches et fêtes, la parade à Mayence. Toute la ligne du Rhin n'aurait pas eu, pendant le séjour de l'armée Française en Allemagne jusqu'à la bataille d'Austerlitz, 2000 hommes à opposer à une invasion. Les organisateurs-sénateurs la craignaient: les habitans l'espéraient pour leur délivrance. Le balancement momentané du cabinet Prussien vint, pendant que l'armée Française s'aventurait dans les plaines de Brunn et d'Ollmutz, à l'appui de cette espérance. Les fonctionnaires du gouvernement et les partisans des Français tremblaient en secret à plusieurs momens et croyaient leur derniere heure arrivée.— Avec un bataillon envoyé de Wesel, les Prussiens auraient occupé le Rhin et conquis le pays entier qu'il arrose. Dans les mois de Novembre et Decembre, des bruits populaires en faisaient souvent approcher l'avant-garde jusqu'à la vue de la rive gauche du fleuve.

Aussi les sénateurs-organisateurs, ne trouvant point l'appui nécessaire dans l'esprit public, songerent-ils à des mesures plus efficaces. Le maréchal Lefebvre à Mayence donna déjà au milieu d'Octobre ordre de mettre tous les douaniers bordant le Rhin, en activité de service militaire, et de leur distribuer des cartouches à balle avec défense à chacun d'eux de quitter son poste. Dans plusieurs endroits, même considérables, dans la persuasion que la garde nationale ne s'accroîtrait guere au delà de quelques jeunes gens, insuffisans même pour donner la représentation d'une parade de Dimanche, l'on s'occupa à faire des fonds pour payer et habiller des mercénaires qui auraient porté nom de gardes nationales et l'habit. Sans la paix de Presbourg, qui fit cesser le danger, ces gardes nationales de nouvelle création auraient pris existence, et le gouvernement se serait trouvé avoir un nouveau corps militaire, sous une autre dénomination et d'une autre couleur, dont il aurait tiré parti, sans en supporter les frais. Il faut savoir que déjà il existe différens corps érigés sous telles sortes de prétextes. C'est ainsi qu'au mois de Mai, 1805, un décret de Bonaparte (du 24 Floréal, an XIII) avait ordonné que dans chaque département une compagnie, dite *de réserve*, ou *départementale*, fût érigée aux frais des départemens et communes, à l'effet de garder les hôtels de préfecture, les tribunaux et autres édifices et établissemens publics dans les départemens. Ces compagnies sont parfaitement équippées et armées, et forment une armée de plus de 15,000 hommes, dont le gouvernement disposera en cas de besoin. C'est ainsi que la ville de Paris fut obligée, il y a quelques années, d'ériger, à ses frais, deux régimens dits *municipaux*, destinées uniquement au service particulier de la ville et à sa police intérieure. Aussitôt qu'en 1805 la guerre éclata contre l'Autriche, Bonaparte fit marcher ces régimens municipaux comme régimens de ligne: ils furent tous deux employés en Flandre et marcherent à la défense des frontieres du nord menacées. Pour les tournées de Bo-

naparte on avait inventé des gardes d'honneur. C'est-à-dire, les maires des villes, par lesquelles le voyageur devait passer, furent sommés d'engager des jennes gens riches et de honne famille de s'habiller, s'équiper, et de s'armer pour être employés concurremment avec la garde dite impériale, harrassée par ses marches forcées et non interrompues, à faire le service autour de la demeure de Bonaparte et quelquefois autour de sa personne. J'ai été plus d'une fois témoin des lamentations, discussions, et combats que ces sommations des maires occasionnaient dans les familles; mais cedant à la crainte de se nuire en refusant, ou se flattant de l'espérance d'obtenir quelques avantages en acceptant, les jeunes gens les plus opposés au système dominant, ont été souvent determinés par leurs parens à se soumettre à la volonté qui subjugue toutes les résistances. Bientôt après les premieres tournees de Bonaparte, on s'aperçut que ceux qui craignaient, comme ceux qui espéraient, s'etaient trompés, et que celui qui voulut les gardes d'honneur n'y voyait que soi, comme en étant l'objet, et dans chaque garde que la ville prosternée, non ceux qui la composaient. La terreur a maintenu l'habitude des gardes d'honneur depuis le Rhin jusqu'au Rhône et au Pô; et Bonaparte chercha bientôt à en faire une institution militaire stable; il avait déjà fait délivrer aux commandans de ces milices bourgeoises des brevets d'officiers militaires avec les prérogatives y attachees, et en Octobre, 1805, le ministre de l'intérieur adressa aux préfets une circulaire, dans laquelle il leur prescrivit d'ouvrir dans leurs départemens des régistres, dans lesquels s'inscriraient les jeunes gens de bonne famille, n'appartenant pas à la conscription et ayant le moyen de s'équipper complettement à leurs frais, pour former une garde d'honneur autour de la personne de Bonaparte dans la guerre. J'ignore, si cette invitation a eu quelque succès, et j'ai lieu d'en douter d'après la disposition des esprits, la nature de la demande, et le silence des gazettes qui auraient trouvé ample matiere à faire des articles, si la mesure projetee avait eu quelque succès.

Mais quoiqu'il en soit, ces projets n'étaient pas moins des portions de la grande pensée du gouvernement soldatesque, de convertir toute la population en soldats, pensée que la formation de la garde nationale devait couronner. Si cette milice n'a été dans les premiers momens de formation qu'un épouvantail dont le nom faisait la principale force, ces momens sont passés, et il est à présumer que Bonaparte a su terraser les obstacles. Les listes de tous les habitans de la France depuis vingt ans jusqu'à soixante furent dressees en 1805, à la diligence des préfets et des sénateurs-organisateurs, et voilà donc une masse de citoyens, formant d'après les données des statisticiens près de la moitié de toute la population mâle, enrégistrée, inscrite, ou, pour parler en terme de l'art, *conscrite*.

Que reste-t-il encore à transformer en soldats en France? Ce qui avait été épargné de la conscription, a été désigné pour les compagnies de réserve; ce qui s'est tiré de la conscription par la fortune, on n'y appartenait pas par l'âge, a été enveloppé par les gardes d'honneur. Les militaires retirés, jouissant de la pension, et munis de congés absolus, ont été appelés comme officiers et sous-officiers, à la tête des compagnies départementales. Nul n'a pu échapper aux listes de la garde nationale, et si la France d'aujourd'hui renferme 32 millions d'habitans, ces listes doivent contenir près de huit millions d'individus. Il est vrai que le décret constitutif ne demande que des hommes bien portans et robustes, que des instructions ministérielles postérieurement données, font des exceptions pour les artisans, vivant du travail de leurs mains et incapables de s'habiller à leurs frais, mais ils sont conscrits, et dans le besoin on trouvera jusqu'aux infirmes et aux gens sans habits. Et si l'âge depuis vingt jusqu'à soixante ans était épuisé, il y a là les lycées, ne savent-ils pas marcher et manœuvrer? . . .

Voilà donc le spectacle de toute une nation armée, renouvelé! Les rêves des révolutionnaires les plus extravagans, realisés par celui qui avait promis de finir la révolution! La levée en masse, tumultuairement tentée par des insensés et passagérement exécutée, la voilà systématiquement organisée par le froid calcul, fondée en permanence par des institutions sociales et enveloppant tous les âges de la population depuis

l'enfance jusqu'à la vieillesse. Ecoles secondaires—lycées—conscription—garde nationale.

Tout un peuple, avec toutes ces ressources, se trouve donc transformé en un instrument de destruction. Toute la France doit devenir une immense bouche à feu que Bonaparte dirige, pointe, braque pour foudroyer l'univers. Mais si cette piece foudroyante est surchargée, qu'elle éclate, que deviendront ceux qui sont autour, et ceux qui la manœuvrent et celui qui la dirige? . . . Les gendarmes éparpillés par vingt, trente, quarante dans chaque département, suffiront-ils toujours pour pourchasser les quatre vingt-mille conscrits appelés, pour contenir les huit millions de gardes nationaux enrégistrés? . . . Les douaniers abandonneront-ils les frontieres aux contrebandiers, pour se réunir aux gendarmes? Et s'ils les abandonnent, et qu'ils se réunissent, le nombre des surveillés n'est-il pas plus grand que celui des surveillans? Ceux qui résistent ne sont-ils pas plus nombreux que ceux qui se soumettent? Les foudroyés plus nombreux que les foudroyans? . . .

Une grande masse de volontés opposées, émanant de la nation Française, renforcée par l'exécration de l'humanité entiere outragée, a plié jusqu'ici, par une destinée incompréhensible, sous le poids de la volonté d'un seul. Au dessus de lui, il est encore un point de réunion; la volonté éternelle . . . Elle mettra fin aux maux de l'humanité.

Extraits des Tableaux de la Nature.

PAR M. DE HUMBOLDT.

(Continué du numéro 51 de l'Hémisphère.)

Quelquefois si l'on en croit aux naturels, on voit sur le bord des marais la glaise humide s'élever lentement en forme de mottes, puis on entend soudain un bruit violent comme celui de l'explosion de petits volcans vaseux; la terre soulevée s'élance en l'air comme une nuée. Celui à qui ce phénomene est connu, fuit dès qu'il s'annonce; car un monstrueux serpent aquatique, ou un crocodille cuirassé sort de son tombeau aux premieres ondées de pluie et se réveille de sa mort apparente.

Les fleuves qui bornent la plaine au sud, l'Araca, l'Apure et le Payara, se gonflent peu à peu. Alors la nature contraint à mener la vie des amphibies ces mêmes animaux, qui, dans la premiere moitié de l'année, mouraient de soif sur un sol aride et poudreux. Une partie du désert présente l'image d'une vaste mer intérieure. Les jumens se retirent avec leurs poulains sur les bancs élevés qui sortent de la surface des eaux comme de longues îles. Chaque jour l'espace non inondé se rétrécit. Les animaux pressés les uns contre les autres et privés de paturage, nagent long-tems çà et là, et trouvent une nourriture chétive dans les panicules fleuries des graminées qui s'élevent au dessus d'une eau brûnatre et en fermentation. Beaucoup de jeunes chevaux se noient; beaucoup sont surpris par le crocodile, qui, de sa queue armée d'une crête dentelée, leur fracasse les os, puis les dévore. Souvent on voit des chevaux et des bœufs qui échappés à la voracité de ce féroce reptile, portent sur leurs cuisses les marques de ses dens pointues.

Ce spectacle rappelle involontairement à l'observateur attentif la facilité de se plier à tout, dont la nature prévoyante a doué certains animaux et certains végétaux. Le bœuf et le cheval, ainsi que les plantes céréales, ont suivi l'homme par toute la terre, depuis le Gange jusqu'au fleuve de la Plata, depuis la côte d'Afrique jusqu'aux plaines de l'Antisana plus elevés que le pic de Ténériffe. Ici c'est le bouleau habitant du Nord, là, le dattier qui mettent le bœuf fatigué à l'abri des rayons du soleil. La même espece d'animaux qui, dans l'est de l'Europe, combat les ours et les loups, est sous un autre parallele, exposée aux attaques du tigre et du crocodile.

Ce ne sont pas seulement les crocodiles et les jaguars qui, dans l'Amérique méridionale, dressent des embûches au cheval. Cet animal a aussi parmi les poissons un ennemi dangereux. Les eaux marécageuses de Béra et de Rastro, sont remplies d'anguilles électriques, dont le corps gluant parsemé de taches jaunâtres, envoie de toutes parts et spontanément une commotion violente. Ces gymnotes ont cinq à six pieds de long; ils sont assez forts pour tuer les animaux les plus robustes, lorsqu'ils font agir à la fois et dans une direction convenable leurs organes, armés d'un appareil de nerfs multipliés. A Uritucu on a été obligé de changer le chemin

de la *steppe*, parce que le nombre de ces anguilles s'était tellement accru dans une petite riviere, que tous les ans beaucoup de chevaux frappés d'engourdissement se noyaient en la passant à gué. Tous les poissons fuient l'approche de cette redoutable anguille. Elle surprend même l'homme qui, placé sur le haut du rivage, pêche à l'hameçon; la ligne mouillée lui communique souvent la commotion fatale. Ici, le feu électrique se dégage même du fond des eaux.

La pêche des gymnotes procure un spectacle pittoresque. Dans un marais que les Indiens enceignent étroitement on fait courir des mulets et des chevaux, jusqu'à ce que le bruit extraordinaire excite à l'attaque ces poissons courageux. On les voit nager comme des serpens sur la superficie des eaux, et se presser adroitement sous le ventre des chevaux. Plusieurs de ceux-ci succombent la violence des coups invisibles; d'autres haletans, la criniere herissée, les yeux hagards, étincellans et exprimant l'angoisse, cherchent à éviter l'orage qui les ménace, mais les Indiens armés de longs bambous, les repoussent au milieu de l'eau.

Peu-à-peu l'impétuosité de ce combat inégal diminue. Les gymnotes fatigués se dispersent comme des nuées déchargées d'électricité; ils ont besoin d'un long repos et d'une nourriture abondante pour réparer ce qu'ils ont dissipé de force galvanique. Leurs coups de plus en plus faibles donnent de commotions moins sensibles. Effrayés par le bruit du piétinement des chevaux, ils s'approchent craintifs au bord du marais; là on les frappe avec des harpons; puis on les entraîne dans la *steppe* au moyen de bâtons secs et non conducteurs du fluide.

Tel est le combat surprenant des chevaux et des poissons. Ce qui forme l'arme vivante et invisible de ces habitans de l'eau; ce qui, développé par le contact de parties humides et hétérogenes, circule dans les organes des animaux et des plantes; ce qui dans les orages embrasse la voûte du ciel; ce qui lie le fer au fer, et détermine la marche tranquille et rétrograde de l'aiguille aimantée, découle d'une même source, comme les couleurs variées du rayon réfracté: tout se réunit dans une force unique et éternelle qui anime la nature, et regle les mouvemens des corps célestes.

Je pourrais terminer ici le tableau physique que j'ai tenté d'esquisser. Mais de même que sur l'océan notre imagination aime à s'occuper de l'image des côtes éloignés, de même avant que le désert échappe à notre vue, jettons un coup d'œil rapide sur les régions qui l'environnent.

Le désert du nord de l'Afrique sépare deux races d'hommes qui originairement appartiennent à la même partie du monde, et dont la lutte toujours subsistante paraît être aussi ancienne que la fable d'Osiris et de Typhon. Au nord de l'Atlas vivent des hommes à cheveux non crepus, ayant le teint jaunâtre et les traits des habitans du Caucase. Au sud du Sénégal et du côté du *Soudan*, on trouve des peuplades de negres parvenues à différens degrés de civilisation. Dans l'Asie moyenne, les *steppes* de la Mongolie sont la ligne de démarcation entre la barbarie de la Sibérie, et l'antique civilisation de l'Indoustan.

Les plaines de l'Amérique sont aussi la borne où s'arrête le domaine de la demi-civilisation européenne. Au nord, entre la chaîne des montagnes de Vénezuela et la mer des Antilles, on rencontre, pressés les unes contre les autres, des villes industrieuses, des villages charmans, et des champs soigneusement cultivés. Le goût des arts et des sciences y est même développé depuis longtems.

Au sud, la steppe est entourée par une solitude sauvage et effrayante. Des forêts âgées de milliers d'années, et d'une épaisseur impénétrable, remplissent la contrée humide située entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones. Des masses immenses de granit, couleur de plomb rétrécissent le lit des rivieres écumeuses. Les montagnes et les forêts retentissent incessamment du fracas des cataractes, du rugissement des jaguars, et des hurlemens sourds du singe barbu qui annonce la pluie.

Dans les endroits où les eaux plus basses laissent un banc à découvert, un crocodile est étendu sans mouvement comme un rocher et la gueule beante. Son corps écailleux est souvent couvert d'oiseaux.

Le boa à peau tigrée, la queue attachée à un tronc d'arbre, et le corps roulé sur lui-même, sûr de sa proie, se tient en embuscade sur la rive, Il se déploie avec promptitude pour saisir au passage le jeune taureau ou

quelque animal plus faible ; après l'avoir enveloppé d'une humeur visqueuse, il le fait entrer avec effort dans son gosier dilaté.

Au milieu de cette nature grande et sauvage vivent des peuples de races et de civilisation diverses. Quelques-uns séparés par des langages dont la dissemblance est étonnante, sont nomades, entiérement étrangers à l'Agrieulture, se nourrissent de fourmis, de gomme et de terre et sont le rebut de l'espece humaine; tels sont les Otomaques et les Jarures. D'autres, comme les Maquiritains et les Makos, ont des demeures fixes, vivent des fruits qu'ils ont l'intelligence et des mœurs plus douces. De vastes espaces entre le Cassiquiaire et l'Atabapo ne sont habités que par des singes réunis en société et par des tapirs. Des figures gravées sur des rochers prouvent que jadis cette solitude a été le séjour d'un peuple parvenu à un certain degré de civilisation; elles attestent les vicissitudes qu'éprouve le sort des peuples, de même que la forme des langues qui appartiennent aux monumens les plus durables de l'histoire des hommes,

Dans la *steppe*, c'est le tigre et le crocodile qui combattent le cheval et le taureau; sur ses bords garnis de forêts, et dans les régions sauvages de la Guyana, c'est l'homme qui est perpetuellement armé contre l'homme. Là, avec une avidité féroce, des peuplades entieres boivent le sang de leurs ennemis ; d'autres les égorgent non armés en apparence, mais préparés au meurtre par le poison dont est enduit l'ongle de leur pouce. Les hordes les plus faibles, lorsqu'elles entrent dans la région des sables, effacent soigneusement avec leurs mains la trace de leurs pas timides.

Ainsi l'homme se prépare à lui-même une vie inquiete et orageuse, soit que sa grossiéreté tienne encore à celle des animaux, soit que l'éclat apparent de la civilisation lui assigne le degré le plus élevé. Le voyageur qui parcourt le globe, l'historien qui s'enfonce dans la nuit des âges, rencontrent sans cesse le tableau uniforme et désolant des dissentions de l'espece humaine.

C'est pourquoi celui qui, au milieu des discordes des peuples, cherche à reposer son esprit, porte volontiers ses regards sur la vie paisible des plantes et étudie les ressorts mystérieux qui meuvent l'univers ; ou bien, se livrant à cette noble impulsion dont le cœur de l'homme fut toujours animé, par un pressentiment secret il porte la vue vers les astres qui, obéissant aux lois immuables de l'harmonie, poursuivent leur carriere éternelle.

CONTINUATION DES NOTICES SUR L'INTERIEUR DE LA FRANCE.

Par M. Faber.

ADMINISTRATION.

Dans les départemens du Rhin, nouvellement réunis, il se joint à tous ces vices du système, le plus grand de tous, celui de la différence de la langue. Tous les actes d'administration se font en Français. Les maires des campagnes et des petites villes ne savent ordinairement pas un mot de la langue officielle, ils doivent s'en rapporter aveuglement à la traduction de leur homme d'affaires secrétaire. Même les maires intelligens sont paralysés par un obstacle qu'on ne fait jamais disparaître, même quand on sait le surmonter. L'administration municipale dans ces contrées est la tour de Babel. Rien de plus impolitique que d'adopter, pour introduire un nouveau système, une langue étrangere. Contre la langue Française, quelqu'aimée qu'elle soit de la classe distinguée, se réunissent dans la tête du vulgaire de fortes préventions nationales. Elles deviennent décisives, lorsqu'on la rend le véhicule d'un système qui, en lui-même, n'a rien pour se faire aimer. On ne conçoit pas comment un tel système peut se soutenir pendant quelques jours seulement; ce n'est que la crainte qui en fait mouvoir les rouages, et tout l'art des préfets et sous-préfets consiste à l'entretenir. Mais quoi qu'ils puissent faire, il est impossible qu'un pareil système soit de durée et qu'il ne s'écroule au premier choc qui survient. Ce choc ne viendra jamais des Allemands de ces contrées, ils sont extrêmement dociles et patiens, mais ils ne seront jamais Français de cœur, et ils recevront facilement l'impulsion que les circonstances leur donneront.

Comme dans la région de l'administration supérieure, Bonaparte a conservé un simulacre de formes républicaines, dans son

tribunat et son corps législatif, il en a fait de même dans l'administration inférieure.— Dans chaque département il y a un conseil général du département; dans chaque arrondissement dont se compose un département, se trouve un conseil d'arrondissement; dans chaque ville, bourg ou village, où il existe un maire et un adjoint, il y a un conseil municipal. Chacun de ces conseils délibere sur les intérêts de son ressort et sur ses besoins, il débat et statue les dépenses, et répartit principalement les quottes des contributions et le contingent de la conscription. Mais tout est prescrit; les objets de délibération, la durée des assemblées, l'époque de leur réunion; le tout sous peine de nullité, et sous d'autres punitions, s'il y a lieu à poursuite. Chacun de ces conseils est convoqué par Bonaparte, la session ne peut en aucun cas excéder quinze jours; la quottepart des contributions du département est prescrite par le corps-législatif, le conseil départemental en fait autant de parts qu'il y a d'arrondissemens dans le département; et celui de l'arrondissement répartit sa quotte sur les communes que renferme son ressort. Le conseil municipal entend et débat le compte des recettes et dépenses qui se rend par le maire; la répartition se fait par des répartiteurs, tirés de son sein.

Les conseils de département sont obligés de prendre en déliberation, parmi les objets fixés par la loi, les centimes additionnels à ajouter pour les besoins départementaux au principal de la contribution; puis les objets de circonstance, prescrits par le ministre de l'intérieur, tels que des sommes extraordinaires à *voter* pour le gouvernement, à différens emplois.

Les formes républicaines sont affectées par l'appareil de la délibération. Les conseils généraux, comme on a vu, déliberent; ils sont de 24, de 20 ou de 16 membres; les conseils d'arrondissement déliberent, ils sont composés de 11 membres et se trouvent dans chaque département au moins au nombre de 3, ordinairement de 4; les conseils municipaux deliberent, chaque mairie en a un, qui est composé de 30 membres au plus, et de 10 membres au moins. Il y a en outre dans chaque commune des répartiteurs des contributions, choisis à raison d'un, ou plus ou moins, par mille habitans.

Nous avons vu que, par le goût du faste et des grandeurs, par l'égoïsme et la parcimonie du gouvernement, les fonctions exercées par les préfets, sous-préfets et maires, le sont ordinairement avec égoïsme et cupidité, avec ignorance et tiédeur; mais il est certain que, quand même elles le seraient avec intégrité et désintéressement, avec toute l'intelligence et tout l'attachement possibles, elles seraient toujours odieuses, tant par la nature des objets qu'elles embrassent, que par l'esprit dans lequel elles doivent être exercées. Ces objets sont les *contributions*, la *conscription* et la *police*.

Il en est de même de la conscription, mais l'objet est encore plus grave. L'homme peut se laisser prendre son dernier liard; mais se voir enlever son fils, l'espérance, le soutien et la consolation de sa vie, c'est se voir arracher son cœur, et la nature réclame ses droits. Les maires conduisent ces désastreuses opérations depuis le commencement jusqu'à la fin. Ils font dresser les listes des conscrits d'après les régistres de naissance; ils font citer les absens, ils invitent, exhortent, conjurent, menacent. Ils assemblent les présens, les haranguent, leur parlent des exploits de l'armée et de sa gloire, vantent le service et ses avantages. Les conscrits tremblent, pleurent, se désolent; mais ils ont l'âge; les maires n'y peuvent rien; il faut marcher, si le sort décide. Les maires font tirer au sort. Les conscrits sont soldats. Les maires les conduisent hors la commune; la musique les précede; des pleurs et des sanglots les suivent; et les maires font crier: *Vive Bonaparte!* Ce spectacle se renouvelle chaque année, et chaque année les administrateurs sont les terribles acteurs du drame. Y a-t-il des réclamations? les maires n'y peuvent rien, c'est le conseil de recrutement, c'est le sous préfet, c'est le préfet, c'est le ministre de la guerre qui décide. Certes, c'est un métier bien dur que d'administrer de la sorte.

Bonaparte, premier consul, a pris le consulat de dix ans. Le bruit dit qu'il aspire au consulat à vie; le bruit se fortifie dans la capitale et dans les départemens; les hommes en place crient à la calomnie et s'appuyent du sénatus-consulte, fixant le consulat à dix ans. Des couriers extraordinaires apportent cependant de Paris la nouvelle du consulat perpétuel dans les départemens

Tous les citoyens entrevoyent le pouvoir absolu et gémissent; les gens en place pensent de même, mais leurs proclamations, leurs adresses peignent le consulat à vie comme une mesure salutaire, elles en peignent toute l'urgence pour la félicité de tous. Et ces proclamations, ces adresses portent les signatures de ceux qui sont persuadés de l'asservissement de tous. J'ai connu un administrateur qui, la veille, avait parié cent écus que Bonaparte au bout de ses dix années descendrait du siége consulaire, pour rentrer dans la classe des simples citoyens, et l'adresse de cet administrateur commença par ces mots: " *Le voilà donc arrivé ce* " *jour depuis long-tems si désiré, qui as-* " *sure le bonheur de la France.*" . . . Les administrateurs ne croyent rien de ce qu'ils disent, les administrés n'en croyent rien non plus, mais ceux-là forcent à voter pour le consulat à vie, et ceux-ci votent. Dans les papiers publics on fait sonner haut le nombre des votes, et dans les adresses de félicitations qui accompagnent les régistres de votes chez le consul, on jure qu'il n'y a eu qu'un seul sentiment, qu'un seul mouvement pour déposer les destinées de la France entre ses mains; on lui assure que tous les cœurs, que toutes les affections sont pour lui.—Des couriers extraordinaires apportent dans les départemens la liste de 40 brigands, arrêtés pour avoir conspiré contre la vie du premier consul. Au nombre de ces brigands est inscrit—on n'en peut croire ses yeux—*le général Moreau!!!* On se regarde consterné. L'homme qui seul avait conservé, à travers la révolution, l'estime des nationaux et des étrangers, est accusé! Les plus crédules doutent; les citoyens, les administrateurs sont abattus; aucune tête ne paraît plus dorénavant en sûreté; le glaive paraît suspendu sur toutes. Cependant des félicitations sonores sur la conspiration échouée, vont à Paris Des déprécations officielles retentissent contre Moreau, pendant que la consternation siége dans tous les cœurs. Tout à coup on annonce Bonaparte *Empereur des Français.* On n'y peut croire; on prétend y voir une extravagance. Mais l'annonce est officielle. On est stupéfait, mais on proclame la dignité impériale héréditaire dans la maison Bonaparte. Bonaparte, désigné hier comme *Citoyen premier Consul,* est aujourd'hui salué *Majesté Impériale,* et appelé *Sire.* De tous les points de la France des adresses d'hommages et de respect affluent sur-le-champ vers Paris: elles renferment des vœux pour Sa Majesté l'Empereur, pour l'Impératrice, l'ornement de son sexe, et pour toute l'auguste maison impériale. On proteste au nom du peuple de son attachement inviolable à la couronne du souverain et de sa soumission la plus illimitée.

Une ville de commerce aisée et heureuse, avant d'appartenir aux Français, avait perdu presque toutes ses ressources. Le commerçant qui auparavant avait payé 3 pour cent à l'état, en payait, par les différentes impositions des Français, jusqu'à 80 pour cent. La ville avait eu autrefois trois mille pauvres à entretenir dans les hôpitaux, le nombre des indigens à nourrir journellement s'était accru en peu d'années jusqu'à douze mille. Les hôpitaux n'avaient plus de place pour loger les habitans sans pain; les rues, les promenades, les églises, les maisons publiques étaient remplies de mendians.—L'administration de la ville dut faire cesser la mendicité, mais il fallait des efforts inouïs, des sollicitations, des protections et des intrigues, pour obtenir la concession d'un ancien couvent, comme local pour la maison de mendicité; il en fallait encore bien plus, pour que la ville fût dispensée de la payer, en qualité de domaine national. Ce qui, dans tout autre état, eût été regardé comme une dette acquittée de la part du gouvernement, fut prôné ici dans les papiers publics comme un don; ce qui aurait passé partout ailleurs pour un devoir, fut proclamé ici comme un acte de générosité. Et si les administrateurs protestaient dans leur adresse de remercîment, de leur " *joie indicible,*" on peut les croire de bonne foi, car ils savaient ce qu'il leur en avait coûté pour obtenir ce résultat.

L'induction, si on voulait la poursuivre pour caractériser l'esprit de l'administration, irait à l'infini, puisque le système de mauvaise foi, d'astuce et d'imposture, d'avarice et de rapacité, est infini. Il n'est pas de ville, il n'est pas de hameau qui n'en ait éprouvé l'application sur soi-même; et il suffira d'assurer que les faits qui ont été allégués, bien loin d'être rassemblés avec peine sur toute la surface de la France et

sur une suite d'années, se sont présentés dans une étendue de terrain très-bornée, et dans un petit espace de tems. Si l'on étendait cette induction sur la France entiere, on obtiendrait un tableau vraiment effrayant: ce serait le tableau d'un peuple vaincu, vexé, pressuré, tourmenté par un vainqueur sans foi et sans générosité; on croirait voir une campagne militaire, exécutée par un rude conquérant en pays étranger.

Fidele à mon principe, j'ai évité de nommer les personnes, et les administrations, et les villes. Ceux qui sont peints, reconnaitront leur portrait. Bonaparte ne pourra méconnaître le sien, dût-il en désavouer la ressemblance. Ce qu'il ne pourra pas au moins au sujet d'une ville, qu'il est permis de nommer, puisque les actes, sur lesquels je m'appuie, sont consignés dans le Moniteur. Cette ville est Lyon. Bonaparte a de tout tems affecté une prédilection particuliere et un tendre intérêt pour cette ville, jadis célebre; il a voulu attacher la renommée de sa générosité, à la réputation du lustre et de l'infortune de cette intéressante cité. Voyons comment il s'est montré envers la préférée. S'il y a à compromettre ici, c'est le Moniteur qui sera compromis. Bonaparte, à son premier voyage de Lyon, avait décidé de relever les ruines de la place de Bellecour, souvenirs du tems de la terreur. Il parut à cet effet la loi du 7 Nivôse, an 9, ainsi que l'arrêté du gouvernement du 23 Germinal, an 10, où il fut accordé 400,000 francs aux propriétaires des maisons de cette place qui y feraient des constructions conformément à un plan adopté par le gouvernement; on leur accorda en même tems une exemption de la contribution fonciere pendant quinze ans, le tout à condition que leurs édifices fussent élevés de cinq metres (environ dix pieds) pendant le cours de la premiere année. Les autorités locales nommerent la place par un arrêté formel, *place Bonaparte*, et Bonaparte fut célebré dans tous les actes et papiers publics, comme le restaurateur de Lyon. Cependant la place restait dans le même état, et Bonaparte se vit obligé de prolonger l'exemption de la contribution à vingt ans. Mais malgré ces différens arrêtés, l'espoir conçu ne se réalisait point, et trois ans après, rien n'avait encore été rétabli à la place; les ruines qui l'encombraient, continuaient de blesser, comme auparavant, la vue des passans. En Pluviôse, an 10, ou Février, 1805, Bonaparte se disposait à aller se faire couronner à Milan; il devait passer par Lyon, et les mêmes ruines qu'il avait prétendu relever par son mot tout-puissant il y a cinq ans, allaient de nouveau frapper sa vue; comment faire parler dans les harangues et pieces publiques, de ces ruines qui avaient été dites relevées? Comment justifier la dénomination de *restaurateur* de Lyon? Comment écarter du puissant la pensée de son impuissance et lui épargner le dépit de voir toujours associé son nom à de tristes ruines? Voilà les inquiétudes des flatteurs. Ils lui proposerent de faire rendre par le corps législatif une nouvelle loi en faveur de la ville de Lyon; mesure nécessaire pour faire disparaître la mauvaise impression des précédentes, et ramener les esprits qui auraient pu être aliénés. Cette loi fut rendue le 8 Février; elle prorogea le terme de l'exemption de la contribution de vingt ans à vingt-cinq, et indépendamment du secours de 400,000 francs accordé à ceux qui feraient les constructions, elle leur en décerna un second de la même somme, payable entre eux tous à raison de 40,000 francs par an. Cette loi précéda immédiatement l'arrivée de Bonaparte à Lyon, qui eut lieu le 21 Germinal, ou 11 Avril.

Voilà les faits. Et comment ces faits étaient-ils représentés dans les discours et différens actes publics? Le conseiller d'état, M. Ségur, en proposant au nom du gouvernement le projet de loi au corps législatif, s'exprima entre autres ainsi: "Bonaparte parla, il promit. La pensée, les paroles d'un tel homme sont fécondes: elles firent à l'instant naître l'espérance, l'activité; et Lyon, avant qu'on eût posé la premiere pierre de sa réédification, sembla déjà jouir de ses ateliers relevés et de ses monumens reconstruits; la confiance des Lyonnais était juste, elle ne fut pas, elle ne sera pas trompée." . . . Le rapporteur du tribunat, Pernon, "Que Lyon se trouve aujourd'hui à même de donner à la place de Bellecour, qui porte aujourd'hui le nom du héros qui gouverne la France, la majesté que lui impose son nouveau titre."—Un autre orateur du tribunat, Carret, dit: "Il n'est plus permis de désespérer de voir Lyon reprendre

bientôt et son lustre et son rang, dès l'instant que la France a commencé à prendre le sien. Déjà l'industrie a reporté dans Lyon la vie et la chaleur; déjà le commerce y a rappelé cette ancienne splendeur qui attirait sur elle les yeux et l'envie du reste de l'Europe: en protégeant les arts, en ranimant cette espece de luxe qui est la vie des grands états, le gouvernement a vraiment fait sortir Lyon de ses ruines."

Malgré toutes ces belles descriptions du bonheur de Lyon, les ruines restaient immobiles dans la place Bonaparte; ni ce nom, ni ces descriptions ne purent en faire sortir des édifices, et Bonaparte eut le dépit de retrouver les décombres qui, à son premier voyage, avaient blessé sa vue.—C'est qu'on peut commander quelques phrases, mais on ne peut pas commander la confiance, et tous les décrets du monde resteront sans effet, si les motifs ne sont purs et si le but ne présente ni utilité, ni générosité. La générosité des décrets en faveur des Lyonnais n'est qu'une insigne mesquinerie, car les contributions foncieres dans une ville sont peu importantes; elles sont pour les citadins, en comparaison des autres contributions directes et indirectes, comme 1 à 300; ce sont ces dernieres qui pesent sur les cités. Une exemption de celles-ci pour un petit nombre d'années, aurait été un encouragement réel; tandis qu'une exemption de la contribution fonciere, fût-ce pour cinquante ans, n'aurait jamais été qu'une dérision aux yeux des gens instruits et une phrase d'ostentation dans la bouche de l'administrateur. De plus, la générosité du décret s'exerçait pour le reste même, aux dépens des Lyonnais. Les 800,000 francs promis comme l'encouragement ne devaient pas sortir du trésor de l'état: c'est la malheureuse ville de Lyon elle-même qui devait les fournir; " cette somme sera prise," est-il dit dans le second article de la loi, " sur les produits des octrois et autres revenus de la ville." Voilà comme on est généreux avec le bien d'autrui, et comme on tourne en bienfait une charge qu'on impose!

Et comment les administrateurs de Lyon se sont-ils montrés? Comment ont-ils servi d'organes à l'opinion publique? Au milieu de promesses non accomplies, frappés d'une générosité feinte, d'une bienfaisance onéreuse et perfide, comment ont-ils fait agir la ville de Lyon, lors du séjour de Bonaparte dans ses murs?

Aucune dépense, aucun sacrifice n'a été épargné, et la réception de Bonaparte à Lyon est remarquable par la basse adulation qui la caractérise. Laissons parler le Moniteur. " A un quart de lieue de la ville, est-il dit, sur le chemin de la Boucle, s'élevait un arc de triomphe, de l'ordre dorique, décoré intérieurement de divers ornemens en bronze, sculpture, bas reliefs et marbres précieux, faisant allusion à la richesse et à la magnificence que doivent procurer à la ville de Lyon les regards bienveillans et protecteurs du souverain qu'elle chérit. Le bronze des colonnes représente la fidélité des Lyonnais aux institutions de l'Empire; l'emblême des lions, gardiens des palmes et des étendards légionnaires. . . . . Sous la voûte était un aigle en plafond, entouré d'abeilles, avec quatre guirlandes de fruits, couleur d'or, au milieu desquels on lit ces mots: *Hanovre, France, Italie et Savoie, pays dont il a réuni les couronnes, en y portant la richesse et l'abondance.*" . . . . Au dessus se trouvait l'apothéose de Bonaparte, semblable à celle d'Auguste; un aigle porte son buste dans les cieux . . . .

Les administrateurs de Lyon ne s'en sont pas tenus là Pour obtenir de l'avenir ce que le passé n'avait pas réalisé, il fallait acheter par de nouveaux sacrifices de nouvelles espérances. La campagne d'Allemagne en offrit l'occasion. En Février, 1806, les maires et le conseil municipal de Lyon firent remettre à Bonaparte par une députation, tirée de leur sein, une adresse de félicitation sur la bataille d'Austerlitz; elle contenait le passage suivant: " Vous avez déjà permis, Sire, que cette place, jadis admirée de Bellecour, se relevât plus majestueuse et plus belle sous le nom auguste de *Bonaparte*, vous avez permis encore qu'elle fût décorée d'un grand monument élevé à votre gloire. Permettez, Sire, que le bronze rappelle constamment aux Lyonnais les traits du héros qu'ils chérissent, et que le marbre et l'airain, qui orneront le piédestal de sa statue équestre, le retracent aux générations futures." . . . . L'attrait d'une statue équestre ne parut pas encore suffisant aux administrateurs de la

ville de Lyon, pour faire sortir des édifices du sol de la place, et des atteliers de celui qui autrefois en avait tant porté; le 23 Mars suivant une seconde députation, envoyée par le conseil municipal, offrit à Bonaparte en don l'île de Perrache, formée par le confluent des deux rivieres qui arrosent la ville avec la priere d'y faire construire un château impérial. Le motif de ce don est ingénuement énoncé dans le discours de la députation: " Le seul motif qui puisse donner à la ville de Lyon, y est-il dit, la confiance de voir agréer son offre, c'est que vous devant sa restauration, elle attend de vous son avenir."—Bonaparte, qui mieux que personne sait vendre des espérances et trafiquer sur l'avenir, accepta l'offre des Lyonnois, et fit promettre six jours après, par le Ministre de l'intérieur, au Maire de Lyon, qu'il ferait bâtir un château sur l'île de Perrache.

Il serait fatigant de développer davantage l'esprit de l'administration: on ne saurait, sans un sentiment pénible, démêler ce tissu de perfidies, de ruse, de duplicité, d'egoïsme et de rapacité, empruntant les couleurs de la générosité, de la clémence, de l'honnêteté, de la justice. Les administrateurs, organes de ce sytême, ne sont point aimés et ils ne peuvent l'être. Même des hommes qui, appelés par la confiance de leurs concitoyens, entrent dans la carriere administrative, se voient bientôt abandonnés de l'opinion publique. Il y a quelquefois des hommes probes, qui émus de l'aspect du mal et croyant pouvoir faire le bien, se chargent de fonctions administratives; mais il ne tient pas à eux d'arrêter le torrent; le débordement de l'immortalité touche toutes les têtes; et ces hommes probes s'aperçoivent bientôt que c'est un trop grand sacrifice qu'ils ont fait que celui de la bonne opinion des gens de bien. Les administrateurs sont dans la main de Bonaparte comme des instrumens bruyans qui par leur bourdonnemens continuels doivent étourdir sa conscience réveillée. C'est Saül qui a besoin de la harpe de David, mais à Bonaparte il en faut des milliers.

Cependant, si tous ces hommes qui se sentent avilis aux yeux de leurs contemporains et de leur propre conscience, fatigués du plus honteux des jougs, viennent un jour reprendre leur dignité; que le voile des iniquités les déchire; que l'homme qui l'a tissu, reste là à découvert dans sa honteuse laideur; et que la vérité reparaisse dans son eclat: quel moment! quelle vengeance que celle que la nation prendra sur l'homme qui lui a ravi avec sa liberté politique, sa *liberté morale*. L'humanité la secondera dans ses justes ressentimens. "

République, Aristocratie, Monarchie, ce n'est pas à ces dénominations qu'est attachée la felicité des états: chaque espece de gouvernement est bonne en elle-même; chaque gouvernement peut être bon et faire le bonheur de ceux qui vivent sous ses lois, s'il est fondé sur la justice et la loyauté, sur les principes de la morale universelle. Mais un système d'état, basé sur la mauvaise foi et l'imposture, ne peut pas durer; il porte le germe de sa destruction dans son sein.

☞ *Nous ne prétendons pas insinuer que l'ouvrage est sans faute,* rapporte l'auteur de la *Nature déployée* dans le Discours Préliminaire de sa nouvelle production du Dictionnaire de Dufief I. vol. 12 page; Bien *loin de là,* l'opinion de l'Editeur de l'Hémisphère, *est que, comme l'industrie et l'attention infatigable va rarement sans récompense,* il espere également comme espere *humblement* et souhaite l'Ecuyer N. G. Dufief *Œuil* pour *Œuil* et bon accueil dans sa compilation. Jusqu'ici l'éditeur de l'Hémisphère souhaite pour lui-même dans son entreprise sans provocation ou jalousie, une portion de la bénédiction céleste.

☞ *We do not wish it should be understood the work is faultless,* asserts the Author of *Nature Displayed* in the Preliminary Discourse of his new production of Dufief's Dictionary vol I, page 12; so *far from it* is the Editor of l'*Hémisphère* of opinion, *that as an indefatigable industry and attention seldom go unrewarded,* he equally hopes, as *humbly* hopes and desires Esquire N. G. Dufief *Œuil* pour *Œuil* and success in his compilation. Thus far wishes for himself the Editor of the Hemisphere in his undertaking, without provocation or jealousy, a share of the blessing of Heaven.

F I N.

L'HÉMISPHÈRE,

JOURNAL FRANÇAIS.

CONTENANT

DES VARIÉTÉS, LITTÉRAIRES, BIOGRAPHIQUES ET POLITIQUES.

Dédié

Aux Américains, Amateurs de la Langue FRANÇAISE.

FRENCH AND ENGLISH.

PAR JEAN JACQUES NEGRIN.

Troisieme Quartier—Second Volume.

Philadelphie, imprimé par William C. Keen, Cinquième-rue sud, No. 181.
1811.

INDEX

Pour le Troisième Quartier de

L'HÉMISPHÈRE,

****

A.

Argus, Paris, English 525
Abdication de Louis Napoleon . . . 525
Academies en France 490
Adresse de l'Editeur 417
Aërostatique, Machine 446
Ancien tems et le Nouveau 531
Anecdotes sur Bonaparte 488
Archiduchesse Marie Louise . . . 502
Argus de Paris Anglais 525
Augsbourg, il est passé à 523
Aurores Boreales, les 424
Avis du Port au Prince 494
Avis récens de Cadix 560

B.

Bader, M. Joseph de, invention . . 619
Bernadotte, général 588
Berry, Mgr. le duc de 540
Berthier et son épouse à Grosbois . 457
Blenheim, après la Bataille de . . 589
Bonaparte, observations sur le mariage de 419
——— attaque d'apoplexie de . . 459
——— Portrait de 502
——— léve le masque avec les villes Anséatiques 503
——— et Marie Louise 508
——— en tournée 533
——— Moniteur, Néron . . . 568
——— Lucien 638
——— Louis, roi d'Hollande . . 525
Borghese, Paulette 523
Bourguemaître de Rotterdam . . . 511
Brown, collector à la N. Orléans . 274
Brulement de terre 457

C.

Cadeaux de Bonaparte à Bruxelles, &c 503
Cadix, extrait de lettres de . . . 573 575
Café, déclaration de guerre au . . . 489
Campagne sur le Danube 497
Cap-Henry 575
Carracas, déclaration d'indépendance 590
Carron, l'abbé 540
Censeurs sur la librairie 457
Chapman, docteur 446
Chardon et la Rose, le 447
Charleston, Caroline du Sud, incendie 591
Christophe, decret du président . . 493
Ciudad Rodrigo, reddition de . . . 559
Clairfait, général 588
Clarke, la fameuse madame . . . 504
Coire, dans le pays des grisons . . 457
Colléges en France 490
Conscription, code de la 577
Cortes, d'Espagne 490
Coups de pied de Bonaparte . . . 616
Coups de Nerf, en riposte 475, 495, 505, 544

D.

Dagen, le journal Danois entitulé . . 522
Davoust, dit Prince d'Echmuhl . . 521
Découverte pour gouverner le Ballon 446
Decret Impérial sur l'imprimerie et librairie 433
——— sur la réunion des Etats du Pape 455
Décrets de Berlin et Milan, révocation des 558
D'Eon, le chevalier, la chevaliere . 491
Demembrement de la Hollande . . 509
Desgenettes, M. le baron de . . . 490
Deux ex-dames d'honneur de l'ex-imp. 459
Diète de Suede 590
Dottation de la couronne de Bonaparte 459
Droit naturel et des gens 429
Duels, loi pour supprimer les . . . 448
Dusseldorf, le préfet de 458

E.

Ecoles Françaises de Somerstown . . 540
Epigramme 613
Enigmes 424, 430, 447, 474, 491
Etat de la France, le véritable . . . 437
Espagne, la regence, les cortes . . 510
Evénement en Suede 521
.... en Hollande 523
Evêque de Gand, félicite Marie L. . 503

F.

Fénélon, l'abbé de 458
Fersen et Piper 556
Fleury, M. Omer joly de 471
Flotte Française 633
——— Anglaise 637
Fouilles, occupations de L. Bonaparte 456
Fragmens sur les Bonaparte . . . 465
Français, tous les 570

G.

Garde de Bonaparte 523
Gare aux Mouchards 616
Générosité de Bonaparte, la, ne consiste que dans le décret et son nom 547, 555
Goethe, M. Nouveau Roman ou les affinités électives 457
Gorochow, Marchand 457
Gustave, Adolphe, roi de Suede . . 461

H.

Histoire Romaine....Poësie 632
Hoffer, notices sur 462
——— mort d' 471
Hollande, incorporation de la . . . 527
Holmes, gouverneur 625
Humboldt, voyage d' 581

I.

Incendie à une fête donnée par l'ambassadeur Autrichien 511
Invention d'une machine, par le moyen de laquelle on descend dans la mer, sans se mouiller 504
Iphigénie, admirable scene d' . . . 452
Irlande, le synode catholique d' . . 576

J.

Jamaïque, lacs formé à la 576
Joseph, roi d'Espagne 510
Joubert, général 588
Jourdan, général 588
Journal d'opposition à *L'Hémisphère* 592
Journaux, décret sur les 636
Jugan, M. Nicholas Joseph Pierre . 456

K.

Kassaur, korsum terre qui brule . . 457
Kenagty, defenseur de Ciudad Rodrigo 555
Kleber, général 588
Koenigsberg, découverte d'un trésor 459
Kotzebue, anecdote 458, 620

L.

La bonne mere patrie....Poësie . . 633
Lannes, maréchal-honneurs fun . . 471
Lannes, son cercueil et ses armoiries . 522
Laqueuille, M. Jean Claude Marie de 489
Laussat, M ancien préfet à la Mart . 471
Les pertes parmi les armées Françaises 575
Lettre de plusieurs nouveaux abonnés 475
Lettre de sa majesté l'Empereur des Français à sa majesté la reine de Sicile 513
Lettre de Louis XVIII 461
Liniers, notices sur don Santiago de . 617
Lisbonne, les Anglais et les Portugais 576
Littéraires, notices 446
Littérature, langue Française . . . 449
Littéraires, Ottilie ou le pouvoir de la S 517
Louis XVIII.....Poësie 447
Lycées en France 490

M.

Marceau, général 588
Manifeste de don Antonio Gonzalez . 481
Martini, M. Antonio 456
Mensagero de la Havanne 474
Message du Prési. prise des Florides 625
Mines d'orient 624
Miranda, général 576
Moniteur d'Amsterdam supprimé . 576
Montalivet, compte rendu à Bonaparte 528
Moreau, général 638
——— château du général . . . 457
Mort de la princesse Pauline de S. . 511
Mungo Park 624, 634
Murat en calabre, conquête de Sicile 544

N.

Nécrologie 456
NEGRIN, adresse de M. J. J. . . . 417
Nouvelle-Orléans, incendie 448
Neige rouge, phenomène 614
Notices sur l'intérieur de la France . 533
529, 544, 561
Nouvelles Etrangeres 431, 558

O.

O'Donnell, mort du comte 489
Organisation nouvelle de l'Autriche . 616
Orléans, S. A. S. Mgr. le duc de . . 528

P.

Pantomime aux champs Elysées . . 523
Parc de Mousseaux, Bonaparte s'est emparé du 503
Pensées de Balsac 428
Petmore, l'amiral, ressemble à Lord Nelson 560
Poësie 424, 447, 471
Poëtes, Bonaparte a fait mettre en requisition tous les 522
Population de France, des diffe. lang. . 456
Prise de corps contre trois généraux Autrichiens 471
Prix décennaux de Bonaparte . . . 458
Proclamation de l'archevêque vice-roi du Méxique, contre les seductions de Bonaparte 425
Proust, extrait du raisin du sucre . . 540
Prusse, chute prochain de la 511
Puerto Rico, hospitalité envers les Français 12

Q.

Questions Enigmatiques 502, 586

R.

Réponse de l'éditeur de *L'Hémisphère* à la piece insérée dans l'Aurore . 512
Résumé Politique 432, 448, 464, 474, 496
507, 523, 573, 589
Richard cœur de lion 503
Riem, d'écouverte d'une nouvelle lan. 621
Robespierre et Bonaparte, portrait de 507
Russie, l'empéreur Alexandre . . . 511

S.

Santander. fêtes de St. Joseph à . . 556
Sarrazin, lettre du général 587
Santo Domingo, révolte à 589
Savoyard, à M. le 464
Schenardi, événement de 457
Séminaires en France 490
Schmidt, M. inventeur 504
Sémiramis 623
Spandau, la forteresse de 456
Spectacles de Paris 572
Statues de généraux placés sur le pont de la concorde 471
Stockholm, extrait d'une lettre de . . 556

T.

Tilsit, l'entrevue à.....Poësie 471
Tom Paine 555
Trône et autel de Bonaparte 568

V.

Variétés 456, 471, 488, 502, 521, 555, 614 619, 638
Vera-Crux 574
Virtuosi, Columbian society of . . 575
Voyage de Bonaparte avec son épouse 490

W.

Wolfe, célèbre Helleniste 623
Wyndham, mort de M. 541